

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 AOUT 1883.

Rapport de la Commission de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires au Ministère de l'Instruc- tion publique.

*(Voir les n^{os} 240 et 256, session de 1882-1883, de la Chambre
des Représentants.)*

Présents : MM. VERHEYDEN, Président; PIGEOLET, LEIRENS, MICHAUX
et EVERAERTS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement nous demande un vote approbatif à des crédits supplémentaires au Budget de l'Instruction publique montant à une somme totale de 907,948francs.

Ces crédits comprennent différentes dépenses relatives aux frais d'administration de l'enseignement primaire, aux frais de voyage d'inspecteurs des écoles normales, à l'amélioration de locaux des établissements normaux, au service ordinaire de l'enseignement primaire, à la caisse des veuves et orphelins et aux jurys d'examen.

Le Ministre de l'Instruction publique demande en outre l'autorisation de transférer une somme de 12,000 francs, de l'article 38 à l'article 39 du Budget de 1882.

Votre Commission, Messieurs, considérant l'utilité des crédits demandés ainsi que du transfert, vous propose par 3 voix contre 2 de voter le Projet de Loi.

Le Rapporteur,
J. EVERAERTS.

Le Président,
VERHEYDEN.